



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2012/01/05**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE**  
**BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 25 JANVIER 2012**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>48</b>	<b>48</b>	<b>35</b>

**DATE DE LA CONVOCATION**

**17 janvier 2012**

L'an deux mille douze, le 25 janvier, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourgneuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice Cauvin, commune de Bourgneuf sur la convocation en date du 17 janvier 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, PEROT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, MERLYNCK, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC

Suppléants : PETIT-COULAUD, VIREVIALLE, FAURILLON, MARCON

Suppléantes : ROBERT

Excusés : Mme JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COUSSEIROUX  
MM PAMIES, LAKROUF, LAIGNEAU, RIGAUD, CUISSOT

**OBJET : Versement d'une subvention à l'ASALAC (ASA Limousin Automobile Club) pour l'organisation de la 46<sup>ème</sup> édition du rallye de la région Limousin, 3<sup>ème</sup> manche du championnat de France des rallyes 2012**

Le Président informe le Conseil d'un courrier du Président de l'ASALAC, association organisatrice du rallye automobile du Limousin, et d'un entretien avec celui-ci, s'agissant d'une demande d'accompagnement financier de la Communauté de communes pour l'organisation de la 46<sup>ème</sup> édition du rallye, 3<sup>ème</sup> manche du championnat de France des rallyes 2012.

Le Président indique qu'il s'agit d'une manifestation d'envergure nationale qui se déroulera du 17 (jeudi de l'Ascension) au 19 mai 2012. Elle compte entre 120 et 130 voitures.

L'épreuve comprend deux étapes, le vendredi et le samedi, et une spéciale d'essais le jeudi, qui se dérouleront autour de Vassivière, sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne. Chacune des étapes comprend plusieurs spéciales.

L'organisation a ainsi proposé que des spéciales se déroulent sur le territoire de la Communauté de communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière :

- deux sur les communes de St Moreil, Saint Priest Palus et Auriat,
- une longeant le lac de Vassivière, dont partie sur la Commune de Royère de Vassivière.

L'organisation a aussi proposé d'installer à Bourganeuf (place de l'étang et place du champ de Foire) sur une journée le parc des véhicules avec pilotes et assistance. Un prologue d'environ 3 Km ) serait aussi disputé sur la Commune de Bourganeuf (secteur du Mas La Fille).

Le Président explique qu'il s'agit d'un évènement à forte notoriété et qui engendre des retombées économiques sur le territoire intercommunal et sa proche périphérie :

- les étapes bénéficient d'une couverture médiatique forte ;
- 180 000 spectateurs sont attendus sur l'ensemble de l'épreuve, avec des retombées sur le commerce local et l'hébergement (pour le public) puisque le rallye représente l'équivalent d'une dizaine de jours de nuitées.

Le Président indique que ce type d'évènement nécessite des contraintes fortes en matière de sécurité et de respect de l'environnement pour l'ASALAC :

- Même si tous les accidents ne peuvent être évités, l'organisation déploie d'importants moyens de sécurité sur le parcours. Le suivi de la course est assuré en hélicoptère et 12 médecins réanimateurs sont présents.
- En matière d'environnement, des actions de communication sur les « énergies nouvelles alternatives et écologiques » sont mises en place et l'association s'engage à participer aux remises en état nécessaires des infrastructures et des lieux traversés.

Le Président précise que le budget prévisionnel de l'évènement est de 371 500 € et que plusieurs financeurs publics ont été sollicités (Région Limousin, Départements, ville de Limoges, autres intercommunalités dont le territoire bénéficie d'étapes).

L'ASALAC a sollicité la Communauté de communes pour une subvention d'un montant de 10 000 €.

Considérant la notoriété – dimension nationale - et les retombées économiques de ce type d'évènement,  
Considérant la proposition faite pour concerner plus spécifiquement le territoire de la Communauté de communes dans les spéciales et les animations, permettant aussi de mieux faire connaître le territoire intercommunal au public des autres départements de France ou d'autres Pays (vecteur de promotion au niveau touristique),

Considérant toutefois les contraintes budgétaires de la Communauté de communes en matière de soutien aux évènementiels,

Le Président soumet au Conseil communautaire la possibilité de verser une subvention d'un montant de 7 000 € à l'ASALAC pour couvrir les frais d'organisation de la 46<sup>ème</sup> édition du rallye du Limousin.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire,

- Considérant la dimension nationale de l'évènement et son impact en matière de retombées économique et de promotion du territoire, décide d'accorder une subvention d'un montant de 7 000 € à l'ASALAC, sous réserve de la confirmation des spéciales programmées sur le territoire intercommunal et de l'installation du parc de véhicules à Bourgneuf sur une journée.
- Dit que ces crédits seront inscrits au budget 2012.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

**4 VOTES CONTRE**  
**2 ABSTENTIONS**

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 26 janvier 2012  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD